

Les présentes conditions générales s'appliquent à l'ensemble des relations contractuelles entre :

La SAS JOSSPECHER, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle à associé unique au capital de 1500,00 €, immatriculée au RCS de créteil sous le numéro 914 410 535 00019, 90 rue de chevilly 94800 Villejuif, organisme de formation professionnelle continue enregistrée sous le numéro 11941183294 - cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Ci après dénommée « JOSSPECHER »,

Et, Toute personne physique s'inscrivant à une prestation,

Ci-après dénommée « Le Client »,

Conjointement dénommées « Les Parties ».

JOSSPECHER est un centre de formation et de bilans de compétences proposant différents types de prestations définies aux termes des présentes CGV. JOSSPECHER garantit respecter l'ensemble de ses obligations légales, et en particulier celles du Code du Travail relatives à la formation professionnelle continue.

Les présentes conditions générales sont établies de manières générales et ont valeur inférieure aux évolutions des dispositions légales et réglementaires en vigueur, en particulier du code du travail, mais également d'autres sources d'obligations.

Article 1 : Nos services

JOSSPECHER propose les services suivants :

- Bilan : Bilan de compétences au sens de l'article L6313-1 du Code du Travail.
- Formation : Formation sur catalogue ou sur mesure, au sens de l'article L6313-1 du Code du Travail.
- Coaching personnel : Prestation de coaching pour particulier dans le cadre d'un développement personnel.
- Coaching Professionnel : Prestation de coaching destinée aux entreprises.

Article 2 : Accès à nos services

Les prestations dispensées par JOSSPECHER sont ouvertes à tous, sans condition discriminatoire.

Article 3 : Modalités d'inscription

Pour chaque prestation, les demandes d'inscriptions se font directement auprès de JOSSPECHER, par téléphone au 06 79 39 10 63 ou par courriel à contact@josspecher.coach.

L'inscription ne peut être prise en compte qu'à compter de la signature d'un document contractuel spécifique à la prestation désirée (devis ou contrat).

Aucune inscription orale ni aucune inscription par simple retour de courriel ne pourra être prise en compte ni engager JOSSPECHER.

Article 4 : Organisation de nos prestations

Afin de s'assurer que la prestation choisie correspond aux attentes du client, JOSSPECHER peut organiser un entretien de positionnement au cours duquel les besoins et objectifs du client seront déterminés.

Les prestations proposées sont organisées par JOSSPECHER. La prestation pourra avoir lieu en distanciel, chez le client ou dans un local mis à disposition par JOSSPECHER. Les modalités d'organisation seront précisées dans le contrat/devis.

JOSSPECHER est seul décisionnaire concernant l'intervenant choisi pour animer la prestation et peut être amené à le remplacer au cours de la prestation en cas de nécessité et afin d'assurer la parfaite réalisation de la prestation.

En cas de survenance d'un événement indépendant de la volonté de JOSSPECHER, ce dernier pourra procéder au report de la formation sans aucun dédommagement. Il proposera au Client de nouvelles dates et/ou un nouveau lieu, ce qui donnera lieu à une mise à jour de la contractualisation.

De façon non exhaustive, les événements pouvant contraindre JOSSPECHER à procéder à un report sont les suivants :

- L'absence d'un formateur ou intervenant
- Tout problème logistique ou technique
- Tout problème d'ordre médical grave

Article 5 : Obligations de JOSSPECHER

JOSSPECHER s'engage à mettre tout en œuvre pour assurer le bon déroulement de la prestation choisie par le Client. De plus, JOSSPECHER s'engage à respecter sa politique en matière de recrutement pour l'ensemble des prestations dispensées afin de garantir la qualité des interventions. Néanmoins, JOSSPECHER ne saurait être tenu responsable en cas de fraude, de manipulation ou d'omission de la part de ses intervenants.

Plus généralement, JOSSPECHER étant soumis à une obligation de moyens, sa responsabilité ne saurait être engagée que pour les fautes commises consciemment et alors qu'il disposait de l'ensemble des éléments nécessaires. JOSSPECHER s'engage à tenir le Client informé de tout changement qui pourrait survenir au cours de la prestation. JOSSPECHER s'engage à respecter l'ensemble des termes du contrat conclu avec le Client, en particulier relativement au programme et déroulement de la prestation ainsi qu'aux modalités de règlement.

JOSSPECHER s'engage à mettre tout en œuvre pour garantir la confidentialité des échanges entre le Client et l'intervenant, en particulier lors des bilans de compétence et coaching. Plus généralement, JOSSPECHER s'engage à ne divulguer, transmettre ou vendre aucune information récoltée au cours de la prestation.

Article 6 : Obligations du Client

Le Client s'engage à respecter l'ensemble des modalités de la prestation fixées dans le document contractuel qu'il a signé. En particulier, il s'engage à être présent et ponctuel lors de la prestation à laquelle il doit participer, ainsi qu'à procéder au règlement de la prestation dans les délais convenus.

Si le Client est une entreprise, elle s'engage à ce que ses salariés soient présents et ponctuels.

Si une interruption de la prestation est initiée par le client, le paiement se fera au prorata de la réalisation de la prestation.

Le Client s'engage également à respecter le règlement intérieur des lieux où la prestation aura lieu. JOSSPECHER ne saurait être tenu responsable en cas de manquement du Client au règlement intérieur, et plus généralement à toute règle imposée au sein de ce dernier.

Le Client s'engage à ce qu'un comportement respectueux soit adopté envers les intervenants et autres Clients de la prestation. En cas de manquement du Client à ces obligations, JOSSPECHER pourra être amené à modifier les conditions initiales de la prestation, voire à mettre un terme à cette prestation, à condition de respecter les dispositions de la réglementation en vigueur.

Article 7 : Propriété intellectuelle

Au cours de la prestation choisie par le Client, JOSSPECHER ainsi que les intervenants pourront être amenés à lui remettre différents supports de natures diverses (textes, audios, visuels etc.) ainsi que de la documentation.

Le Client comprend que l'ensemble de ces documents est la propriété de JOSSPECHER et des intervenants et s'engage à ne pas en faire un usage autre que personnel.

A fortiori, le Client ne fera pas d'usage commercial ou trompeur des documents remis. En cas de manquement à cette clause, la responsabilité du Client pourra être engagée.

Article 8 : Détermination du prix

Les prix des prestations de JOSSPECHER sont libellés en euros, nets de taxes. Conformément au 4° a de l'article 261 du Code Général des impôts, en son 5e alinea, JOSSPECHER ne facture pas de TVA sur l'activité de Formation Professionnelle Continue.

Les prix communiqués comprennent les frais de la prestation ainsi que les éventuels documents pédagogiques distribués. Sauf mention expresse contraire dans le devis et/ou la convention et/ou le contrat signé(s), le(s) repas ne sont pas inclus dans ce prix.

Etant donné que JOSSPECHER propose des prestations sur mesure, le prix final de la prestation peut varier. Ainsi, il est convenu que le prix dû par le Client est et demeure le prix mentionné sur le devis et/ou la convention et/ou le contrat, même s'il diffère des exemples de prix affichés sur les sites Internet de JOSSPECHER, ou sur les différentes plateformes où leurs prestations sont référencées.

Par ailleurs, les prestations pouvant évoluer, ce sont les informations communiquées et validées avec le Client dans le devis/contrat qui font foi.

Article 9 : Règlement du prix

Les modalités de règlement du prix diffèrent en fonction de la prise en charge ou non de la prestation par un tiers. En conséquence, le Client et JOSSPECHER s'engagent à respecter les modalités de paiement inscrites sur le contrat et/ou la convention signé(s).

JOSSPECHER n'étant pas organisme à crédit, le paiement se fera au maximum en 4 fois et dans les 90 jours suivant la prestation.

Par ailleurs, JOSSPECHER s'engage à respecter les modalités de règlement imposées par le Code du Travail en matière de formation professionnelle continue et la réglementation en vigueur.

Les paiements seront effectués auprès de JOSSPECHER par virement, espèce ou paypal, en tenant compte de l'adresse et des coordonnées bancaires figurant sur la facture.

Toute somme due non payée dans un délai de quarante-cinq (45) jours après la facturation et/ou la fin du délai correspondant à un paiement facilité donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard de dix points. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

Article 10 : Demande de remboursement

Au moment de son inscription, le Client accepte sans réserve le programme qui lui est communiqué. En conséquence, une fois la prestation effectuée, il ne peut être donné lieu à aucune demande de remboursement sauf cas de force majeure tel que prévu à l'article 1218 du Code Civil.

Article 11 : Protection des données personnelles

Conformément à la réglementation RGPD et à la loi relative à la protection des données personnelles, l'ensemble des données personnelles recueillies au cours de la prestation feront l'objet d'un traitement effectué sous le contrôle de Monsieur Josselin Pecher.

Ces données permettent d'assurer le bon déroulement des prestations de JOSSPECHER qui en est seul destinataire. JOSSPECHER s'engage à ce qu'aucune donnée ne soit transmise à un tiers sans l'accord du Client. Par les présentes conditions générales, le Client accepte que ses données soient transmises à l'Intervenant et à tout autre acteur de la prestation choisie. Les données du Client seront conservées jusqu'à cinq ans après la fin de la prestation. Ce délai s'interrompt en même temps que le délai de prescription.

Le Client dispose d'un droit d'accès, d'opposition, de limitation et de rectification des données le concernant. Ces droits peuvent être mis en œuvre par courrier à l'adresse suivante : JOSSPECHER, 90 rue de chevilly 94800 Villejuif ; ou par courriel à contact@josspecher.coach

Le Client est désormais informé qu'il peut se prévaloir des droits inscrits aux articles 48 et suivants de la loi du 6 janvier 1978. En particulier, il peut contacter JOSSPECHER aux adresses susmentionnées afin d'obtenir la confirmation que ses données font ou non l'objet d'un traitement et d'obtenir des renseignements sur la finalité du traitement ainsi que son fonctionnement.

Le Client peut solliciter, à ses frais, l'obtention d'une copie de ses données. Le Client peut se prévaloir de son droit à l'oubli sous réserve de répondre aux conditions légales et réglementaires existantes. Le cas échéant, JOSSPECHER effacera les données concernées dans les meilleurs délais. Le Client peut également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données à caractère personnel après son décès.

Dans le cas d'un désaccord du Client sur les procédures mises en œuvre par PROFIL CEVA pour la protection de ses données, il lui est possible d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique des Libertés.

Article 12 : Réclamation

Toute réclamation doit être réalisée par mail à l'adresse contact@josspecher.coach ; en indiquant en objet « Réclamation – [Objet de la réclamation] ».

Article 13 : Loi applicable et règlement des litiges

Les relations entre JOSSPECHER et le Client sont soumises au droit de la consommation. Ainsi, en cas de litige, le Client pourra recourir à un médiateur pour tenter de trouver une issue amiable. Le Médiateur retenu par PROFIL CEVA est SAS CNPM - MÉDIATION - CONSOMMATION. En cas de litige, le consommateur pourra déposer sa réclamation sur le site :

<http://cnpm-mediation-consommation.eu>

ou par voie postale en écrivant à

CNPM - MÉDIATION - CONSOMMATION

27, avenue de la Libération – 42400 SAINT-CHAMOND

En l'absence d'une issue amiable favorable, les Parties pourront se rendre devant les juridictions compétentes au choix du Client entre le Tribunal d'Instance de son lieu de résidence ou celui du lieu de réalisation de la prestation.

Si le Client est une entreprise, les relations seront régies par le Code du Commerce. Les Parties s'engagent à chercher une solution amiable avant toute saisie des juridictions. En l'absence d'issue amiable favorable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Paris.

Article 14 : Modification unilatérale des conditions générales

PROFIL CEVA se réserve la possibilité de modifier ses Conditions Générales à tout moment. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la signature du devis, du contrat ou de la convention. Ces conditions générales prévaudront sur toutes autres Conditions Générales ou particulières non expressément agréées par JOSSPECHER.

Article 15 : Contact

Le Client peut contacter l'équipe de JOSSPECHER directement par mail à contact@josspecher.coach